Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260129-260104-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-01-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
Membres présents : 13 ***Convocations le 23/01/2026***
Votants : 14

Objet : Ratios avancement de grade 2026
Création grade Rédacteur principal 1ère classe

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - A.GUÉNO - L.TURBAN - D.LECOQ - R.LARIVEN - C.BANIEL - T.JOUFFE - B.LE TEXIER - D.MÉHAUTÉ - M.MÉLÉARD - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Absent excusé : T.BERTHAUD

Monsieur Tony BERTHAUD a donné pouvoir à Madame Stéphanie L'HOSTELLIER

Secrétaire de séance : M.MÉLÉARD

1) Ratios avancement de grade 2026

Considérant qu'un agent, actuellement Rédacteur principal 2ème classe, est promouvable au grade de Rédacteur principal 1ère classe.

vu l'avis favorable de principe du Comité Social Territorial en date du 16 janvier 2026,

sur proposition de Monsieur le Maire,

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 100 % le ratio pour le grade d'avancement mentionné.

2) Création grade Rédacteur principal 1ère classe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire propose de créer le poste de rédacteur principal 1ère classe à 35h00.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260129-260104-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer le poste de rédacteur principal 1ère classe au tableau des effectifs, et de supprimer le grade de rédacteur principal 2ème classe qu'il occupe actuellement et de mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous

FILIÈRE	EFFECTIF	GRADE	DHS
Administrative			
Création	**1**	**Rédacteur principal 1ère classe**	**35 H 00**
Suppression	*1*	*Rédacteur principal 2ème classe*	*35 H 00*
	1	Adjoint administratif principal 1ère classe	35 H 00
Animation	1	Adjoint d'animation principal 1ère classe	35 H 00
Technique	1	Agent de maîtrise	35 H 00
	1	Adjoint technique principal 1ère classe	35 H 00
	1	Adjoint technique	35 H 00
	2	Adjoint technique principal 1ère classe	33 H 00
	1	Adjoint technique principal 2ème classe	35 H 00
	1	Adjoint technique principal 2ème classe	28 H 30
	1	Adjoint technique	28 H 00
(Poste à pourvoir)	1	Adjoint technique principal 2ème classe	35 H 00
Emplois non statutaires			
	1	Adjoint technique / CDI	25 H 00
(Poste vacant)	1	Adjoint technique / CDI	10 H 00

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Marion MÉLÉARD